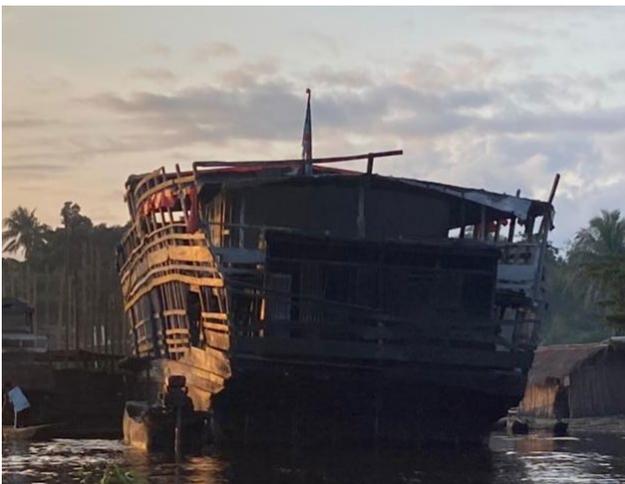


# EVE BAZAIBA ET L'ACCAPAREMENT DES TERRES

L'AFFAIRE TRADELINK,  
SAISON 2

GREENPEACE  
AFRICA 



*Photos Credit:*  
Patient Muamba, Greenpeace  
Africa

Après avoir été contrainte l'année dernière par le Président Félix Tshisekedi de suspendre six vraies-fausse « concessions de conservation » qu'elle avait elle-même promues, Eve Bazaiba, Vice-Première Ministre, ministre de l'Environnement et Développement durable, joue aujourd'hui un rôle clé dans une nouvelle affaire d'accaparement des terres dans la province de la Tshopo. Un ordre de mission qu'elle signe le 16 juillet dernier, obtenu par Greenpeace Afrique, mandate une équipe d'« arracher » le consentement des communautés locales.

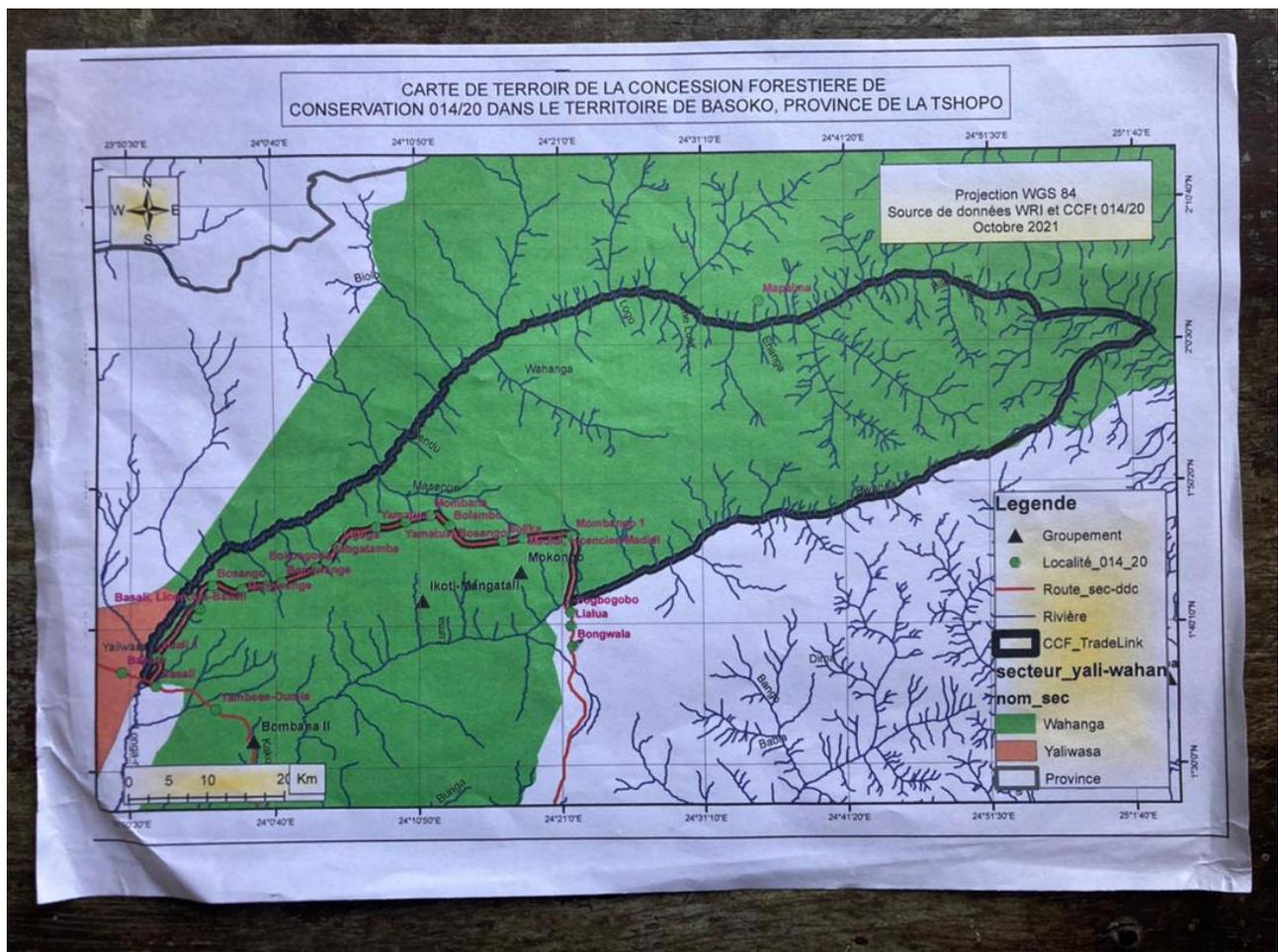
L'affaire Tradelink, que Greenpeace a exposée en juin 2021,[1] vient de connaître un nouveau rebondissement.

Rappel des faits :

Le 12 septembre 2020, M. Claude Nyamugabo, ministre de l'Environnement de l'époque, attribue en toute illégalité six contrats de « concessions forestières de conservation » à Tradelink, une société congolaise dont l'un des actionnaires est un expatrié belge qui a fait carrière dans les mines, le pétrole et le bois.[2] En tout c'est 1,4 millions d'hectares qui sont bradés – peut-être la plus grande « rétrocession » du territoire congolais aux intérêts belges depuis l'indépendance...

Le 9 juin 2021 deux organisations de la société civile congolaise déposent un recours administratif gracieux visant le retrait de ces concessions.[3]

L'action de Mme Bazaiba, devenue Vice-Première ministre, sera double : 1. d'ignorer, avec superbe, le recours gracieux déposé par des organisations de la société civile congolaise, et 2. de délivrer, le 13 septembre 2021, un ordre de mission à sept membres du ministère pour accompagner une équipe de Tradelink dans la province de Tshopo, histoire de l'aider à obtenir le « consentement » des communautés locales.[4] Les frais de mission sont « à charge du concessionnaire



». Sur l'itinéraire, sa propre circonscription électorale de Basoko occupe une place de choix.

Mais hélas, la COP26 s'approche : pas question que le Congo hypothèque l'accord de 500 millions de dollars que s'apprêtent à signer les bailleurs de fonds. Celui-ci donne le feu vert à une levée, dès 2023, du moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions forestières et, surtout, au gigantesque appel d'offres pétrolier et gazier que le gouvernement mijote depuis des lustres.

Le 15 octobre 2021, la veille de Glasgow donc, le Président Tshisekedi somme sa ministre de suspendre toute concession forestière « douteuse » - à commencer par l'ensemble de celles de Tradelink.[5]

Elle s'exécute... avec presque deux mois de

retard.[6]

Fin de la saison 1 de l'affaire Tradelink.

En juillet dernier les communautés du territoire de Basoko reçoivent une visite inattendue : celle d'une nouvelle mission d'entrepreneurs carbone sous escorte du ministère de l'Environnement venue leur promettre monts et merveilles - plus de trente écoles, une quinzaine de centres de santé, des forages d'eau partout, dix casiers de bière par an...[7]

L'histoire se répète : l'ordre de mission du 16 juillet 2022 est signé Eve Bazaiba.[8]

Ce document précise que l'objectif de l'équipe est d'« arracher » - c'est le verbe utilisé - le consentement libre, informé et préalable des communautés du territoire de Basoko. « Arracher » plutôt que « négocier ». Ça ne s'invente pas.

L'ordre de mission daté du 16 juillet 2022, signé Eve Bazaiba, autorisant une équipe de Wildlife Works à "arracher" le consentement des communautés locales à son projet carbone.

  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
*Le Vice-Premier Ministre*

**ORDRE DE MISSION COLLECTIF N° 163/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/OLM/08/2022**

Les personnes dont les noms, post-noms, prénoms et fonctions suivent sont désignées pour effectuer une mission officielle.  
Il s'agit de :

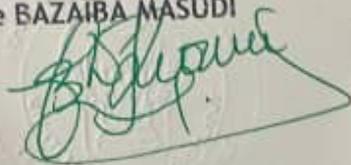
1. Mr. Michel BANKANZA BOKA	:	Directeur Chef de Projet ERA-ONG ;
2. Mr. Eric MOENE LIKUNDA	:	Directeur Technique à la COMIFAC-RDC
3. Mr. Pitchou MPWA YAMBA	:	Expert en Cartographie ;
4. Mr. Miky BUYA WA BELA	:	Expert en Cartographie ;
5. Mr. Michel BOLA BO LOKANGA	:	Expert en Cartographie ;
6. Mr. Pires ILONGA -I-NKINDO	:	Expert en Cartographie ;
7. Mr. Valentin INGBEKE MABELE	:	Société Civile ;

OBJET DE LA MISSION **Arracher** le consentement libre informé et préalable (CLIP) des Communautés de BASOKO en vue de la demande d'une concession de conservation.

LIEU DE LA MISSION : Basoko/Tshopo  
DUREE DE LA MISSION : Vingt-cinq(25)  
DATE DE DEPART : le 18juillet 2022  
DATE DE RETOUR : Open  
MOYEN DE TRANSPORT : Avion-Canon rapide-Moto  
ITINERAIRE : Kinshasa -Kisangani-Basoko-Kisangani-Kinshasa  
FRAIS DE MISSION : A charge de WWC

Les Autorités tant Civiles, Militaires que celles de la Police Nationale sont priées leur apporter toute assistance nécessaire pour l'accomplissement de leur mission

Fait à Kinshasa, le **16 JUIL 2022**

Me Eve BAZAÏBA MASUDI  


2896, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa - Dombe  
Tél. : +243998289145, +243817777818 ● E-mail : info@medd.gouv.cd ● www.medd.gouv.cd

L'ordre de mission comporte deux incongruités.

D'abord, il n'est plus question de Tradelink, mais de la société américaine, controversée, Wildlife Works, mieux connue au Congo sous le nom de la société qu'elle a rachetée il y a une dizaine d'années, ERA-Congo.

Et ensuite : la qualité d'un membre de la mission n'est pas celle indiquée dans l'ordre de mission de l'entreprise, émis le 15 juillet. Le même individu désigné dans l'ordre signé par la Ministre comme « société civile » est désigné par l'entreprise comme « agent au Ministère de l'Environnement ».[9]

Une des deux concessions visitées par la mission est bel et bien l'ancienne concession Tradelink n°14 – Mme Bazaiba semble avoir pris l'initiative de la filer, tout simplement, à une autre boîte. Sans l'annuler d'abord ? Mystère.

Ce n'est que le 2 août 2022 que deux « avis de vacance d'une concession forestière de conservation » seront délivrés par la coordination provinciale – plus de deux semaines après que Wildlife Works se déploie sur le terrain.[10] Curieusement, ces avis datés du 2 août renvoient aux rapports de mission datés, eux, du 3 août...

Si la société ne fait que « demander »[11] une concession en mi-juillet, elle semble avoir eu gain de cause très peu de temps plus tard : un cahier des charges au format improvisé signé le 26 septembre avec trois chefferies du territoire Basoko fait allusion à « la concession forestière de conservation récemment attribuée par Son Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable ».[12]

Un habitant se plaint : « Ils nous ont menti avec le même discours que portait Tradelink ». Mme Bazaiba a-t-elle commis les mêmes illégalités que son prédécesseur ?

La superficie des concessions que M. Nyamugabo avait attribuées à Tradelink

dépassait la limite légale de 500 000 ha.[13] Les deux concessions dont Mme Bazaiba aurait gratifié les deux filiales de Wildlife Works la dépasse aussi – elles mesurent 581 620 ha.[14]

Le décret de 2011 réglementant l'attribution de concessions de conservation prévoit l'assistance à la séance d'examen de requête d'une concession d'« un représentant des populations riveraines de la forêt et, le cas échéant, un représentant des peuples autochtones » ainsi que d'un représentant de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN).[15]

Est-ce que Mme Bazaiba a elle aussi bafoué cette disposition légale ?

Mais est-ce qu'une telle séance a même eu lieu ?

Et quel a été le montant des sommes « convenues » avec le ministère – selon l'expression du décret – ainsi que le montant du cautionnement bancaire qu'aurait présenté Wildlife Works lors de l'examen de sa requête ?

Autant de questions auxquelles Mme Bazaiba, contactée, n'a pas souhaité répondre.

Mais le plus remarquable est sans doute le temps record avec lequel la Ministre Bazaiba parvient à décrocher la signature des chefferies : le cahier des charges « s'arrache » en un seul jour.

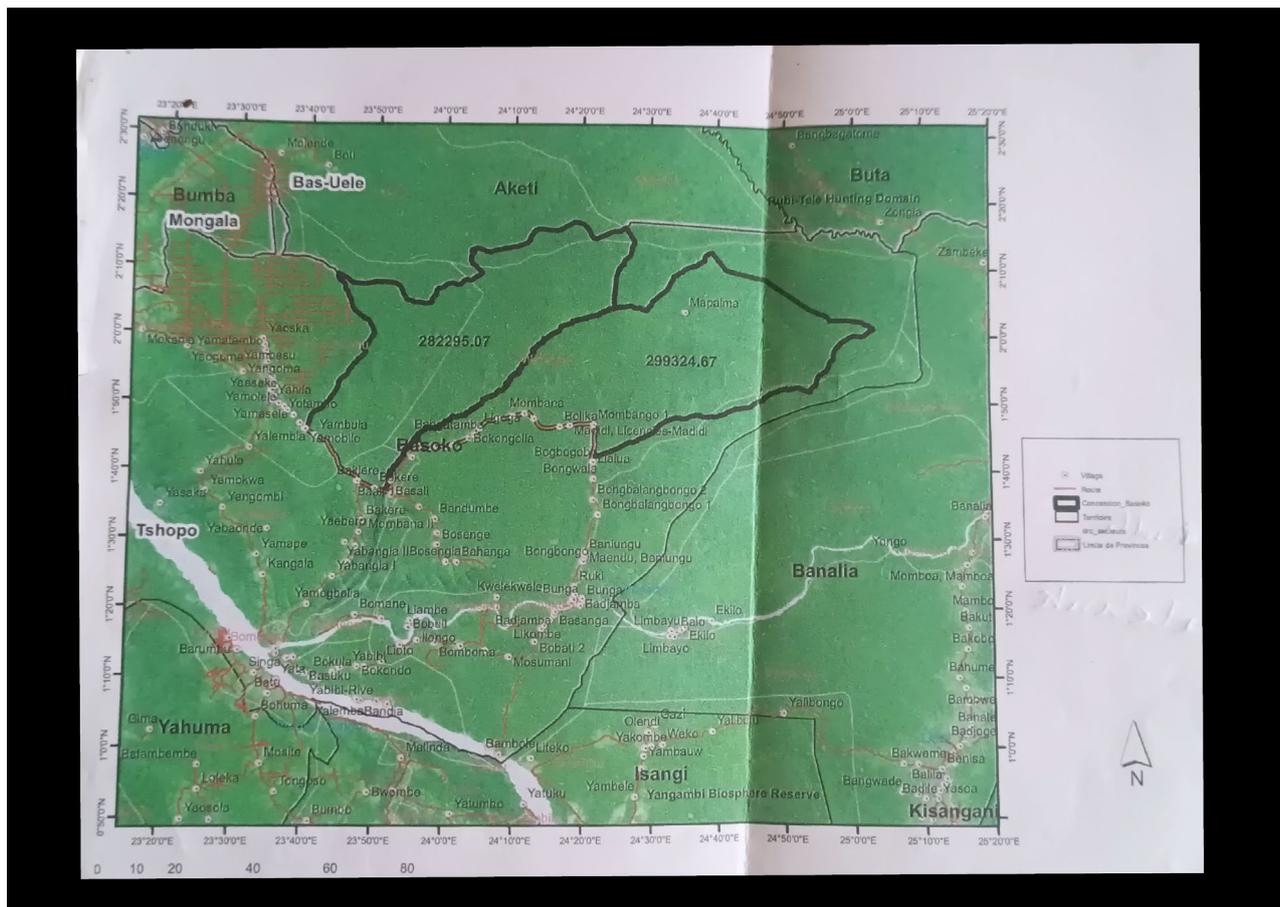
Avant de signer ce 26 septembre 2022, sous l'œil de l'administratrice du territoire, les futures victimes de Wildlife Works avaient-elles été conseillées par un juriste ?

Naturellement, on ne leur a pas montré le contrat de concession – d'une durée, suppose-t-on – de 25 ans.

Mais ce n'est pas tout.

Le directeur du projet de Wildlife Works dit ne pas connaître Tradelink : c'est la première fois qu'il en a entendu parler, jure-t-il. Avant de se défendre :

« Nous n'étions pas au courant de la suspension du contrat Tradelink et avions



décidé de ne plus travailler à Wahanga [dans l'ancienne concession Tradelink]. La suspension n'est pas une résiliation et étant donné que la situation n'est pas encore totalement décantée nous préférons nous retirer pour l'instant jusqu'à ce que Mme Bazaiba trouve des solutions adéquates. »

\*

Wildlife Works vient de faire la Une de la presse allemande.

Le projet qu'elle mène depuis 2011 dans la province de Maï Ndombe n'aurait jamais eu le consentement réel des riverains, selon Die Zeit.[16] On raconte « la peur » des riverains, ainsi que la résistance violente, lors des premières prises de contact.

En 2012 déjà Forest Peoples Programme et Cercle pour la Défense de l'Environnement alertaient sur le fait que qu'« aucune des communautés n'a été informée de ce qu'est le marché carbone ou comment ça fonctionne ».[17]

En 2020 Rainforest Foundation UK écrivait

le projet, qui fait partie d'un programme de la Banque mondiale dans la province. [18] Les 50 000 riverains sont en effet empêchés de disposer pleinement des droits fonciers sur leurs terres ancestrales. La plupart des responsables des « comités de développement » censés les représenter sont nommés par la société. En 2020, le niveau d'hostilité locale envers Wildlife Works était tel que ses agents ne pouvaient pas mettre les pieds dans une grande partie de la concession.

Le partenaire de Wildlife Works dans le Maï Ndombe, la société française Forêt Ressources Management (FRM) est bien connue pour sa diligence raisonnée à minima. Avant de s'être associée à TotalEnergies au Congo-Brazzaville pour une méga-plantation d'acacias à but de greenwashing, elle bosse, en RDC, pour les sociétés forestières les plus contestées.[19] Dans un village visité par Die Zeit, « l'ambassadeur villageois » de la société ne

parvient à montrer – onze ans après le début du projet – qu'un puits et un hectare de champ agricole, et une poignée de constructions à peine entamées, à l'abandon.

Si, à ce jour, Wildlife Works a vendu 13 millions de tonnes de crédits carbone, elle refuse de divulguer combien elle a touché de leur vente.

Die Zeit se demande si les émissions que la firme dit avoir évitées dans le Maï Ndombe sont bien attribuables au projet.

La société admet la perte de 10,4 millions de tonnes de CO2 depuis 2013 – mais estime que sans le projet le chiffre aurait été quatre fois plus grand. Difficile à croire – sauf à supposer que la zone aurait été attribuée en concession forestière... en violation du moratoire. Wildlife Works a-t-elle donc si peu de confiance dans l'Etat de droit au Congo ? C'est bon à savoir !

\*

Nouveau défi donc pour les services de communication de Mme Bazaiba, celle qui « n'a pas de leçon à apprendre de la part d'une quelconque ONG » et surtout pas de Greenpeace, qu'elle qualifie de « tout sauf vert et paix ».[20]

Si les bailleurs de fonds ont refusé de financer sa vraie-fausse conférence « scientifique » de Yangambi début septembre,[21] elle a tout de même réussi à étouffer tout débat, lors des travaux, sur l'appel d'offres de trente blocs pétroliers et gaziers dont elle assure le greenwashing.[22] Avec succès, elle a soumis à l'approbation des scientifiques une « déclaration finale » qui se lit comme un publiereportage du gouvernement.[23]

A Kinshasa un mois plus tard, lors de la réunion ministérielle de la Pré-COP27, elle est sur tous les fronts : tantôt en tête-à-tête avec l'envoyé spécial américain John Kerry, tantôt papotant de crédits carbone avec le représentant personnel de Vladimir Poutine. [24]

Et sa com' a marché. Soigneusement oublié

: son démarchage, en toute discrétion, d'une société américaine pour faire main basse sur la forêt de son fief électoral, en piétinant les droits de celles et de ceux qui y habitent. Elle avait peut-être mal digéré l'ordre du Président Tshisekedi de suspendre l'escroquerie Tradelink...

L'épisode dit long sur l'attitude réelle du gouvernement envers les Congolais qui seraient en première ligne face aux industriels en cas de levée du moratoire sur de nouvelles concessions forestières. Celle-ci approche à grands pas, grâce au feu vert qu'ont émis les bailleurs de fonds il y a un an à la COP26 de Glasgow.

## References

1. <https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqués-de-presse/13848/la-belgique-en-foret-congolaise-est-ce-le-grand-etour/> Une concession forestière « de conservation » vise à sanctuariser le carbone d'une zone pour la vente de crédits carbone aux sociétés ou autres entités polluantes.
2. <https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqués-de-presse/13848/la-belgique-en-foret-congolaise-est-ce-le-grand-retour/>
3. <https://medd.gouv.cd/rdc-les-ong-codelt-et-ocean-deposent-un-recours-administratif-aupres-de-eve-bazaiba-pour-obtenir-lannulation-de-six-concessions-de-conservation-illegalement-octroyees-par-claude-nyamugabo>
4. [4] <https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqués-de-presse/49436/implication-deve-bazaiba-dans-laffaire-tradelink/>
5. [5] <https://lesvolcansnews.net/2021/10/16/rdc-compte-rendu-de-la-24-reunion-du-conseil-des-ministres-du-vendredi-15-octobre-2021>
6. Ministère de l'Environnement et Développement durable, Arrêté ministériel n°008/CAB/VPM-MIN/EDD/GAB-TSB-PDK/01/2021 portant suspension des contrats de concessions forestière de conservation, 8 décembre 2021
7. Société de restauration forestière et d'aménagement (SORFA), Cahier de charges d'un Contrat de Concession Forestière de Conservation, 26 septembre 2022.
8. MEDD, Ordre de mission collectif n°163/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/OLM/08/2022, 16 juillet 2022
9. ERA-Congo / Wildlife Works, Ordre de mission collectif n°006/2022. L'ordre de mission de la société a le bon goût d'employer le mot « négociateur » au lieu d'« arracher ».
10. Coordination provinciale de l'Environnement et Développement durable, Avis de vacance d'une concession forestière [sic] de conservation n°5520/COLORPRO/MEDD/P. TSH/\_01/2022, 2 août 2022
11. MEDD, Ordre de mission collectif n°163, op. cit.
12. Société de restauration forestière et d'aménagement (SORFA), Cahier de charges, op. cit.
13. Loi n°2002-11 du 29 août portant Code Forestier, 29 août 2002, <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/rdc/RDC-Code-2002-forestier.pdf>
14. Coordination provinciale de l'Environnement et Développement durable, Avis de vacance, op. cit.
15. Décret n°011/27 du 20 mai 2011 fixant les règles spécifiques d'attribution des concessions forestières de conservation, 20 mai 2011, <https://www.greenpeace.org/africa/fr/communiqués-de-presse/13950/concessions-tradelink-liccn-confirme-lillegalite-des-contratsle-ministere-se-mure-dans-le-silence/>
16. <https://redd-monitor.org/2022/07/15/after-11-years-many-villagers-wonder-what-they-get-from-wildlife-works-carbons-maintenance-redd-project/>
17. <https://redd-monitor.org/2012/04/24/free-prior-and-informed-consent-not-in-ecosystem-restoration-associates-redd-project-in-dr-congo/>, <http://www.forestpeoples.org/topics/redd-and-related-initiatives/news/2012/04/carbon-concessions-democratic-republic-congo-drc-ne>
18. <https://www.rainforestfoundationuk.org/media/ashx/redd-minus.pdf>, <https://redd-monitor.org/2021/03/03/redd-minus-new-report-reveals-the-reality-of-redd-in-maintenance-democratic-republic-of-congo/>
19. <https://fr.mongabay.com/2022/09/avec-une-plantation-en-afrique-centrale-big-oil-vise-le-zero-carbone/>, <https://fr.mongabay.com/2022/03/exclusif-un-geant-du-bois-convertit-discretement-des-sites-dexploitation-forestiere-du-congo-en-programmes-de-credits-carbone/>
20. <https://news.sky.com/story/climate-change-uk-must-suspend-aid-for-congo-basin-rainforest-protection-until-drc-drops-plans-to-increase-logging-demand-ngos-12414588>, <https://www.youtube.com/watch?v=3uCLglqNKjI>
21. <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2022/09/12/kinshasa-contrainte-de-financer-seule-l-organisation-de-la-precop-27,109811045-art>
22. <https://www.letemps.ch/monde/voyage-republique-democratique-congo-poumon-vert-menace-projets-rente-petroliere>
23. [https://www.fair-and-precious.org/files/upload/news/RDC/DECLARATION\\_FINALE\\_YANGAMBI\\_SCIENTIFIQUE.pdf](https://www.fair-and-precious.org/files/upload/news/RDC/DECLARATION_FINALE_YANGAMBI_SCIENTIFIQUE.pdf)
24. [https://twitter.com/ambrus\\_drc/status/1578347831022473217](https://twitter.com/ambrus_drc/status/1578347831022473217)

